

PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC,
tenue à Québec le sept février deux mille quatorze
sur la convocation de la secrétaire générale

Participent madame Diane Vincent, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, madame Claire Bilodeau, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, madame Françoise Godin, monsieur Norman Johnston, madame Nathalie Kerbrat, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek et monsieur Charles-Félix Ross, membres, et M^e Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Mesdames Reine Cayer et Solange Morneau se sont excusées de ne pouvoir être présentes.

La séance débute vers 10 h 15.

-----ooo0ooo-----

En son nom et en celui des administrateurs, monsieur Keating souhaite la bienvenue à madame Diane Vincent à l'occasion de son entrée en fonction à titre de présidente du conseil d'administration de La Financière agricole.

Le conseil d'administration accueille également monsieur Bernard Deshaies, entrepreneur et nommé à titre d'administrateur indépendant et madame Nathalie Kerbrat, présidente de la Fédération des éleveurs de grands gibiers du Québec, désignée par l'Union des producteurs agricoles.

Après les présentations d'usage, madame Vincent adresse quelques mots aux membres, se disant heureuse d'assumer ce nouveau mandat et comptant sur l'engagement et la collaboration de tous. Elle remercie la direction pour l'accueil qui lui a été réservé.

-----ooo0ooo-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

- 01 Adoption de l'ordre du jour
- 02 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 18 décembre 2013
- 03 Sujets découlant du procès-verbal précédent :
 - Protection ASREC – agriculture de proximité en petites superficies
 - Processus de mise à jour de la liste des produits couverts par Agri-Québec Plus et la bonification du programme Agri-Québec
 - Mesures d'écoconditionnalité relatives au bilan de phosphore
- 04 Rapport de la direction :
 - Acériculture - Lettre du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du 18 décembre 2013
 - Troisième avance de compensation de l'année d'assurance 2013 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Agneaux

- Changements administratifs
 - Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
 - Revue de presse
- 05 Rapport du comité de vérification :
- Plan d'audit des états financiers de la FADQ et de ses fonds au 31 mars 2014
 - Tableau de bord au 31 décembre 2013
- 06 Désignation d'un vice-président du conseil d'administration
- 07 Nomination d'un membre et désignation du président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles
- 08 Nomination d'un membre du comité de vérification
- 09 Renouvellement de l'ouverture de crédit à l'Agence de vente des producteurs acéricoles
- 10 Programme d'appui à la diversification et au développement régional, modifications
- 11 Rapport de la Vice-présidence au financement au 31 décembre 2013
- Données préliminaires concernant le financement des entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation au 31 décembre 2013
- 12 Journée créneau 2014 : producteurs-transformateurs
- 13 Programme ASRA – Critères d'opportunité permettant de soustraire les produits ou catégories de produits ASRA à l'application de la mesure des prix anormalement bas
- 14 Rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 décembre 2013
- 15 Impact des changements climatiques en agriculture au Québec – Défis et enjeux pour le programme ASREC, présentation
- 16 Impact des entreprises céréalieres qui ont mis fin à leur participation au programme ASRA sur le calcul des arrimages cumulés, information
- 17 Varia :
- Remerciements à monsieur Denis Pageau
 - Remerciements à monsieur David Boissonneault
 - Prestation électronique de services
- 18 Date de la prochaine séance
- 19 Levée de la séance

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE
LE 18 DÉCEMBRE 2013**

Le projet de procès-verbal de la cent cinquante-neuvième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 18 décembre 2013 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTÉ], appuyée par [REDACTÉ], QUE le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2013 soit adopté.

Résolution
N° 1151

SUJETS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

- **Protection ASREC – agriculture de proximité en petites superficies**

[REDACTED]

- **Processus de mise à jour de la liste des produits couverts par Agri-Québec Plus et la bonification du programme Agri-Québec**

[REDACTED]

- **Mesures d'écoconditionnalité relatives au bilan de phosphore**

[REDACTED]

[REDACTED]

Les autres sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour.

RAPPORT DE LA DIRECTION

- **Acériculture - Lettre du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du 18 décembre 2013**

[REDACTED]

[REDACTED]

- **Troisième avance de compensation de l'année d'assurance 2013 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Agneaux**

La société a procédé au versement de la troisième avance de compensation ASRA de l'année d'assurance 2013 pour le produit Agneaux. Le déboursé net s'élève à environ 1,8 M\$.

– **Modifications à la structure organisationnelle**

Monsieur Keating fait état des changements apportés à la structure administrative de la société afin d'améliorer l'efficacité et accroître la synergie de l'expertise du personnel.

Dans le cadre du projet de modernisation du régime d'assurance récolte, une direction dédiée spécifiquement à l'assurance récolte est créée au sein de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu.

Les équipes de pilotage sont regroupées dans une même unité administrative, la Direction de l'intégration des programmes de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu.

Afin d'outiller et d'accompagner l'organisation dans la mise en œuvre de l'architecture d'entreprise, la Direction des ressources informationnelles devient responsable du soutien à l'optimisation des processus.

La planification stratégique et le développement durable seront dorénavant sous la gouverne du président-directeur général.

L'équipe dédiée au traitement des données financières est transférée à la Direction des stratégies de service à la clientèle de la Vice-présidence à la clientèle.

Un exemplaire du nouvel organigramme est distribué.

Monsieur Lemieux mentionne que la création d'une direction de l'assurance récolte avait déjà fait l'objet d'échanges au comité des services à la clientèle.

– **Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques**

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

– **Revue de presse**

La revue de presse couvrant la période du 18 décembre 2013 au 6 février 2014 est déposée.

La présente séance a été précédée d'une réunion du comité de vérification au cours de laquelle les participants ont rencontré les représentants du Vérificateur général.

Madame Marie-Christiane Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

– **Plan d'audit des états financiers de la FADQ et de ses fonds au 31 mars 2014**

Les représentants du Vérificateur général ont présenté le plan d'audit des états financiers 2013-2014 de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre. Les modifications apportées au plan d'audit par

rapport à celui de l'exercice financier précédent ont été portées à l'attention du comité. Les principaux risques et secteurs significatifs identifiés et leurs effets sur l'audit ont été passés en revue. Aucune problématique particulière n'en ressort.

[REDACTED]

Les membres du comité ont également eu l'occasion d'échanger privément avec les représentants du vérificateur.

– Tableau de bord au 31 décembre 2013

Le tableau de bord au 31 décembre 2013, auquel est intégré le suivi budgétaire 2013-2014, est déposé. Madame Jacques en fait la présentation en attirant l'attention des administrateurs sur les modifications qui y ont été apportées.

L'excédent anticipé s'élève à 163 M\$, une augmentation de 63,6 M\$ par rapport au budget initial. Cet écart s'explique, en grande partie, par la diminution prévue de la contribution de la société au Fonds ASRA due à l'augmentation des prix de marché, notamment dans les secteurs porcins et bovins, et de la diminution des unités assurées.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Par ailleurs, un nouvel indicateur sur le nombre de clients a été intégré au tableau de bord. La société compte 25 520 clients au total. Madame Jacques mentionne que la cible liée au taux de satisfaction de la clientèle sera révisée.

DÉSIGNATION D'UNE VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU QUE l'article 13 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02) énonce que le conseil d'administration désigne l'un des présidents des comités visés à l'article 19 de cette loi pour remplacer le président du conseil en cas d'absence ou d'empêchement;

ATTENDU QUE monsieur Denis Pageau a été désigné pour agir comme vice-président du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec le 2 février 2012, qu'il a quitté ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement conformément aux règles de gouvernance édictées par cette loi;

[REDACTED], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1152

1° QUE madame Marie-Christiane Lecours, présidente du comité de vérification, soit désignée vice-présidente du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec pour remplacer le président du conseil en cas d'absence ou d'empêchement;

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 995 adoptée à des fins similaires le 2 février 2012.

NOMINATION D'UN MEMBRE ET DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

ATTENDU QUE monsieur Denis Pageau a été nommé membre et président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, qu'il a quitté ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement conformément aux règles de gouvernance édictées par cette loi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par monsieur [REDACTED] :

Résolution
N° 1153
Remplacée

1° QUE madame Diane Vincent soit nommée membre et désignée comme présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles, en remplacement de monsieur Denis Pageau.

2° QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 1121 adoptée à des fins similaires le 20 juin 2013.

NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1154

QUE monsieur Bernard Deshaies soit nommé membre du comité de vérification, en remplacement de monsieur Denis Pageau.

Monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, se joint aux administrateurs pour les quatre prochains sujets.

Le conseil d'administration prend connaissance d'un mémoire proposant le renouvellement de l'ouverture de crédit de 40 M\$ consentie à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, sous réserve du renouvellement de la limite prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2014.

La Financière agricole consentira, dans un premier temps, une ouverture de crédit temporaire de 40 M\$ à la Fédération pour lui permettre de procéder au versement d'une avance à l'entaille aux producteurs sur la récolte de 2014.

**RENOUVELLEMENT DE L'OUVERTURE DE CRÉDIT À
L'AGENCE DE VENTE DES PRODUCTEURS ACÉRICOLES**

ATTENDU QUE [REDACTED]
[REDACTED];

Résolution
N° 1155

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], sur abstention de [REDACTED]:

1° QUE La Financière agricole du Québec reconduise, pour l'année récolte de 2014, l'intervention de financement dans le secteur acéricole par le consentement d'une ouverture de crédit d'un montant maximal de 40 M\$ à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour financer le versement de l'avance à l'entaille, sous réserve du renouvellement de la limite actuelle de 40 M\$ prévue au régime d'emprunts à court terme de la société venant à échéance le 30 juin 2014;

2° QU'afin de permettre le versement d'avances aux producteurs acéricoles, La Financière agricole du Québec autorise un prêt sous forme d'ouverture de crédit temporaire d'un montant maximal de 40 M\$ jusqu'au 30 juin 2014 à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour l'année récolte de 2014;

3° QUE cette intervention soit effectuée selon les termes et conditions apparaissant au mémoire déposé à la présente séance;

4° QUE monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, soit autorisé à signer, au nom de La Financière agricole du Québec, une convention de prêt avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec substantiellement conforme à celle déposée à la présente séance et à poser tout geste qui peut s'avérer nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

En septembre 2013, le conseil d'administration adoptait le Programme d'appui à la diversification et au développement régional afin d'appuyer financièrement les entreprises agricoles et les producteurs-transformateurs, favorisant ainsi le développement régional et l'occupation du territoire.

Les administrateurs prennent connaissance des modifications proposées au programme afin d'en élargir les critères d'admissibilité, d'augmenter le montant de capital admissible à la contribution au paiement de l'intérêt de 130 000 \$ à 200 000 \$, de porter le montant de l'aide financière de 10 000 \$ à 15 000 \$ et d'appuyer de façon particulière le développement des entreprises du secteur serricole afin de favoriser une plus grande disponibilité ainsi qu'une meilleure diversité de produits québécois tout au long de l'année. Les entreprises déclarées admissibles à la suite du premier appel de projets pourront bénéficier des bonifications apportées au volet appui à la diversification.

Le programme comprendra donc trois volets: Appui à la diversification, Appui à l'amélioration foncière et Appui au développement de l'industrie serricole.

[REDACTED]

La bonification des mesures d'aide sera annoncée par le Ministre. Un plan de communication visant à faire connaître le programme sera élaboré conjointement avec le ministère.

PROGRAMME D'APPUI À LA DIVERSIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, MODIFICATIONS

ATTENDU QUE [REDACTED];

ATTENDU QUE [REDACTED];

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED];

1° QUE les modifications au Programme d'appui à la diversification et au développement régional déposées à la présente séance soient adoptées;

2° QUE soit fixée au 7 février 2014 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications;

3° QUE les modifications apportées au volet Appui à la diversification du programme soient applicables aux entreprises déclarées admissibles à la suite du premier appel de projets ayant pris fin en décembre 2013.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 31 décembre 2013 est déposé et commenté sommairement par monsieur Desrosiers.

Le pourcentage d'entreprises en arrérages pour l'année en cours fera l'objet d'un ajout dans le rapport.

– **Données préliminaires concernant le financement des entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation au 31 décembre 2013**

Des données détaillées sur le financement des entreprises admissibles à la Stratégie de soutien à l'adaptation en date du 31 décembre 2013 sont déposées et présentées par monsieur Desrosiers. La période d'inscription se terminera le 1^{er} avril 2015 et le programme prendra fin le 31 mars 2016.

JOURNÉE CRÉNEAU 2014 : PRODUCTEURS-TRANSFORMATEURS

Le soutien aux secteurs d'activités agricoles non traditionnelles est l'une des priorités de la société. Tel que prévu à son Plan stratégique, une journée d'information sera organisée à l'intention des producteurs–transformateurs à la mi-avril à Drummondville. L'ordre du jour préliminaire de la *Journée créneau 2014* est déposé.

Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la protection du revenu, se joint aux administrateurs pour les quatre prochains sujets.

Avant de se pencher sur le prochain dossier, les administrateurs font un retour sur les mesures d'écoconditionnalité relatives au bilan phosphore.[

PROGRAMME ASRA – CRITÈRES D'OPPORTUNITÉ PERMETTANT DE SOUSTRAIRE LES PRODUITS OU CATÉGORIES DE PRODUITS ASRA À L'APPLICATION DE LA MESURE DES PRIX ANORMALEMENT BAS

Une disposition du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles exclut de la détermination des prix moyens de vente les transactions pour les prix de produits assurés nettement inférieurs à la moyenne pour pallier certaines lacunes observées dans la mise en marché de produits par ce programme.

Compte tenu de l'évolution de la situation observée au niveau de la mise en marché dans plusieurs secteurs, il est proposé d'introduire au programme ASRA des critères permettant de soustraire certains produits ou catégories de produits à l'application de la mesure des prix anormalement bas, sous réserve d'une démonstration, à la satisfaction de la société, du respect d'au moins deux des trois critères suivants :

- le produit ou la catégorie de produits doit être mis en marché de façon efficace et ordonnée, sous la surveillance et la direction des représentants des producteurs conformément au règlement sur la mise en marché applicable au produit ou à la catégorie de produits concernés;
- le règlement sur la mise en marché applicable au produit ou à la catégorie de produits concernés doit permettre d'obtenir un prix du marché concurrentiel équivalant ou supérieur au prix de vente répertorié auprès des principaux concurrents reconnus au Canada, en Ontario ou aux États-Unis, et ce, pour un produit de qualité comparable;
- tous les montants octroyés pour la vente d'un produit ou de la catégorie de produits visés, notamment toute prime, bonification ou rétribution versée directement ou indirectement, doivent être comptabilisés en toute transparence et faire l'objet d'une reddition de comptes complète conformément au règlement sur la mise en marché applicable au produit ou à la catégorie de produits visés.

Une demande de produire un argumentaire au regard des trois critères retenus sera adressée à chacune des fédérations concernées.

– **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, modifications**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED] :

Résolution
N° 1157

1° QUE les modifications au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposées à la présente séance soient adoptées telles que présentées séance tenante;

2° QUE ces modifications soient applicables à compter de l'année d'assurance 2013-2014 pour les productions végétales et à compter de l'année d'assurance 2014 pour les productions animales.

RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA PROTECTION DU REVENU AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 décembre 2013 est déposé et commenté sommairement par monsieur Brouard.

Il attire l'attention des administrateurs sur l'augmentation des valeurs assurées et la baisse des primes en assurance récolte.

Le déficit prévu du Fonds ASRA au 31 mars 2014 est de 248 M\$.

**IMPACT DES ENTREPRISES CÉRÉALIÈRES QUI ONT MIS FIN À LEUR
PARTICIPATION AU PROGRAMME ASRA SUR LE CALCUL
DES ARRIMAGES CUMULÉS, INFORMATION**

En 2008, un nombre inhabituel de producteurs de céréales, de maïs-grain et d'oléagineux ont mis fin à leur participation au programme ASRA en raison des conditions favorables du marché et des taux de contributions qu'ils estimaient élevés.

[REDACTED]

L'analyse réalisée conclut que l'impact de la diminution des superficies assurées sur le calcul des taux d'arrimage reportés est marginal pour l'année 2013. Elle sera présentée à la table FADQ/UPA sur les arrimages reportés.

[REDACTED] quitte la séance.

Monsieur Anastase Nteziyaremye, analyste en assurance production de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu, se joint aux participants pour le prochain sujet.

**IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AGRICULTURE AU
QUÉBEC – DÉFIS ET ENJEUX POUR LE PROGRAMME ASREC,
PRÉSENTATION**

Comme prévu dans son Plan d'action de développement durable 2008-2013, la société a réalisé une étude sur les impacts des changements climatiques sur l'agriculture au Québec. Monsieur Nteziyaremye en présente les faits saillants.

Il appert que les changements climatiques anticipés seront suffisants pour engendrer des impacts mesurables. Même s'ils sont, en général, favorables pour l'agriculture et le développement de nouvelles opportunités, ils présentent des défis en assurance récolte. La société devra donc poser certaines actions pour tenir compte de ces changements et adapter son programme ASREC au fur et à mesure que ces derniers se produiront.

La société poursuivra ses analyses et sa vigie auprès des différents groupes de travail externes sur la science du climat et les changements climatiques.

VARIA

– Remerciements à monsieur Denis Pageau

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
N° 1158

1° QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs vifs et sincères remerciements à monsieur Denis Pageau pour son importante contribution à la réalisation de la mission de La Financière agricole du Québec à titre d'administrateur pendant près de cinq ans, de président du comité de vérification, de président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles et de vice-président du conseil d'administration de la société;

2° QUE les membres du conseil d'administration témoignent de façon particulière de leur appréciation pour l'engagement démontré et l'excellent travail accompli au cours de l'intérim assumé par monsieur Pageau à la présidence du conseil d'administration de La Financière agricole, assurant ainsi sa cohésion et son fonctionnement efficace;

3° QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à monsieur Pageau le meilleur des succès dans la poursuite de ses activités et projets, en espérant qu'ils lui procurent beaucoup de satisfaction tout en lui permettant de vivre de nouvelles expériences stimulantes et enrichissantes.

– Remerciements à monsieur David Boissonneault

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution
N° 1159

1° QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs sincères remerciements à monsieur David Boissonneault pour la contribution qu'il a apportée à La Financière agricole du Québec en siégeant à son conseil d'administration de même que pour le travail accompli et la collaboration manifestée au cours de son mandat;

2° QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à monsieur Boissonneault le meilleur des succès dans la continuation de ses activités et projets.

– Prestation électronique de services

En réponse à un questionnaire de [REDACTED] sur les communications transmises à la clientèle, il est convenu de présenter la stratégie sur la prestation électronique de services à la prochaine séance du comité des services à la clientèle.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le 21 mars 2014.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée vers 14 h 20.

Original signé par Diane Vincent

Présidente du conseil

Original signé par Robert Keating

Président-directeur général

Original signé par Françoise Godin

Original signé par Renée Saint-Hilaire

secrétaire générale